

**Communiqué de presse**  
Mardi 20 mai 2025

## ***La journée de l'accès au droit met en lumière l'accès au droit des enfants et des jeunes***

Organisée depuis 2018, la Journée nationale de l'accès au droit (JNAD) permet de mieux faire connaître les différents dispositifs permettant aux citoyens de bénéficier gratuitement d'information ou d'aide juridique. Cette année, la JNAD met l'accent sur la question de l'accès au droit des jeunes.

La [Maison de justice et du droit \(MJD\) de Bordeaux](#), structure co-portée par la Ville de Bordeaux et le tribunal judiciaire de Bordeaux, et le [Conseil départemental de l'accès au droit \(CDAD\) de la Gironde](#) ont décidé de promouvoir l'accès au droit des enfants et des jeunes au sens large avec une journée intitulée « Jeunes et questions de Justice ». **Un village de l'accès au droit se tiendra vendredi 23 mai 2025, place Pey Berland, de 10 à 17 heures (accès libre).**

Y seront présents des avocats du Barreau de Bordeaux, des délégués du procureur en charge des mineurs et le GIP médiation. La Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) présentera une exposition sur le Code de la justice pénale des mineurs et les juristes du CDAD proposeront une animation autour d'un jeu de l'oie créé pour l'occasion « A la barre les oies ! ».

A l'hôtel de ville, une animation interactive à destination des jeunes sur le thème de la justice « Ado et Citoyen » aura lieu dans la salle des mariages (animation d'une heure avec deux sessions par demi-journée, à 10, 11, 14 et 15 heures).

Au point-justice du tribunal, deux permanences d'avocats seront dédiées aux questions de droit de la famille et des mineurs (sur RV auprès de la MJD de Bordeaux, au 05 56 11 27 10 ou au point-justice du tribunal judiciaire)

La Ville de Bordeaux a par ailleurs souhaité inclure cette JNAD dans le cadre de son plan de la prévention de l'usage et du trafic de drogues chez les jeunes. L'animation à laquelle participeront deux classes de 4<sup>e</sup> du collège Notre-Dame sera axée sur cette thématique.

**La Maison de justice et du droit de Bordeaux** est un établissement judiciaire de proximité et un point-justice résultant d'un partenariat entre le tribunal judiciaire et la Ville de Bordeaux depuis 1998. Ses 5 missions principales sont : l'activité pénale (alternatives aux poursuites), l'accès au droit, l'aide aux victimes, les modes alternatifs de règlement des différends et les sensibilisations en milieu scolaire. En 2024, 29 572 usagers ont été accueillis, 2577 ont pu bénéficier d'un rendez-vous d'accès au droit et 2175 ont été reçus dans le cadre de l'activité pénale de proximité.

**Le Conseil départemental de l'accès au droit de la Gironde** a pour mission de définir et de piloter la politique de l'accès au droit dans le département. Il est placé sous l'autorité du président du tribunal judiciaire. Groupement d'intérêt public (GIP), il regroupe plusieurs acteurs institutionnels, juridictionnels, professionnels (avocats, notaires, huissiers de justice) et associatifs.